



VNF
DT NORD-EST
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT VNF - DT Nord-Est
169 rue Newcastle CS 80062
54036 NANCY Cedex
cfdt.syndicats.oh.dtne@vnf.fr

Déclaration liminaire au CSA du 18 avril 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur adjoint, Mesdames Messieurs les Chefs d'UTI, Chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour 3 réunions successives. Un exercice qui peut sembler hors du commun. La première de nos réunions a pour objectif de recueillir l'avis du CSA sur le projet de réorganisation de la gestion du domaine de l'UTI Moselle.

La première consultation avait donné lieu à un vote défavorable à l'unanimité des représentants du personnel ce qui impose une seconde consultation. Quelle que soit la teneur et l'issue des échanges, le CSA Local sera réputé avoir été consulté. Un nouveau vote unanime contre ne changera rien. Dès lors pourquoi reconsulter ?

Pour une raison essentielle, c'est l'avis des représentants des personnels qui est recueilli. Et au regard du projet et des documents présentés, la Direction n'a pas changé une virgule. Il s'agit donc d'un passage en force. Les représentants du personnel sont réduits à de simples collaborateurs et leur avis importe peu.

Dans la sémantique on collabore avec une personne pour l'aider à atteindre son objectif. Il ne s'agit pas d'un objectif partagé. La Direction fixe les objectifs, et les représentants du personnel peuvent éventuellement débattre des modalités pour les atteindre. S'il y a une quelconque plus-value, c'est la direction qui va en tirer les bénéfices. Le collaborateur lui restera sur sa faim, il n'en tirera aucun bénéfice si ce n'est qu'un impact négatif.

Alors que le travail concerté, comme inscrit dans le Pacte Social fraîchement signé et reconnu de la DRHM, permet de travailler pour atteindre un objectif commun et partagé. Un objectif qui tend à une amélioration collective. Coopérer et prendre en considération les avis des représentants des personnels, c'est aussi faire preuve de confiance. Dans ce cas, il est fréquent d'observer des comportements altruistes. N'ayant guère le choix, les agents acceptent de perdre un peu, beaucoup, encore... Ils font des sacrifices pour permettre, fautes de réels choix, une préservation ou un sauvetage collectif.

Dans la situation qui nous concerne comme à chaque réorganisation, vous vous contentez de suivre les procédures légales. Vous appliquez le droit à la consultation, respectez la forme, mais qu'en est-il du fond ? Le travail concerté demande de l'écoute, du respect et de la confiance. En respectant les procédures et le cadre légal sans en oublier l'essentiel, nous pourrions de nouveau se faire confiance et ainsi, vous retrouverez aussi, celle de l'ensemble des personnels.

Nous avons trop de retours et de témoignages d'agents inquiets quant à leur avenir, le devenir qualitatif de leurs postes et des tâches qui leurs seront confiées.

Les représentants CFDT VNF n'ont pas d'autre alternative que de voter contre ce projet.